

Réf: Dossier N° : 57080

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « EMS-TRADING »

Siège social : ANYAMA - ANYAMA SCHNEIDER LOT 505 ILOT 32
Près de la scierie d'ANYAMA

Aux termes de la DRC et des Statuts SSP en date du 02 Nov. 2018, et enregistrés au CEPICI le 23 Nov 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « EMS-TRADING » .

Objet: agro-industrie, agro-pharmaceutique, import-export, distribution, divers. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en nature, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social: ANYAMA - ANYAMA SCHNEIDER LOT 505 ILOT 32 Près de la scierie d'ANYAMA

GERANT: Monsieur ABOU DIARRA.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-30398 du 23/11/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°27284 du 23/11/2018

Pour Avis

Le CEPICI

